

REGION BRETAGNE

n ° 18_DIL_SDI_01

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

Le schéma directeur immobilier des lycées publics
Point d'avancement

Le conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim CHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission éducation, formation et emploi du 13/06/2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport portant sur le point d'avancement du Schéma directeur immobilier des lycées.

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Le schéma directeur immobilier des lycées publics
Point d'avancement
Axes 1 « Restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur »

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SDI Décembre 2016	POINT D'ETAPE Juin 2018
Sites dont la restructuration globale est très engagée	
22- LAMBALLE - LYCÉE HENRI AVRIL	
<p>Site en tension démographique. Site à travailler en matière de performance énergétique. Site amianté (bâtiment tertiaire entièrement amianté).</p>	<p>Une première phase de restructuration générale est au stade de la consultation des entreprises pour les travaux. Elle porte sur l'amélioration des performances énergétiques de l'ensemble du site, l'amélioration et le regroupement d'un maximum de fonctions transversales de l'établissement au sein du bâtiment E (restauration, vie scolaire, CDI, locaux enseignants et salles banalisées), la construction en extension de locaux de production de la restauration, l'amélioration de la gestion des flux aux abords du bâtiment E en vue de la sécurisation des usagers et enfin la requalification de l'accès principal du lycée.</p> <p style="text-align: right;">14 M€</p>
22- ST BRIEUC - LYCÉE EUGÈNE FREYSSINET	
<p>Restructuration partielle engagée. Cadre bâti dont la rénovation doit se poursuivre dans une démarche plus globale afin de conforter les usages.</p>	<p>Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours concernant la dernière opération d'ampleur de cet établissement et porte sur la restructuration et l'extension des pôles technologiques et professionnels. La restructuration du bâtiment E et la démolition des bâtiments D et F remplacés par un nouveau bâtiment permettront de mettre en place une nouvelle organisation fonctionnelle et d'améliorer les conditions de fonctionnement des filières professionnelles et technologiques au sein de l'établissement.</p> <p style="text-align: right;">22 M€</p>

29- BREST - LYCÉE AMIRAL RONARC'H

Excepté un service de restauration neuf, le cadre bâti se dégrade et n'offre plus de bonnes conditions d'enseignement. La configuration des locaux et les principes constructifs rendent les interventions complexes. Elles nécessitent une réflexion globale.

L'étude de programmation (lancée au printemps 2018) a pour objet la réalisation d'une étude d'adaptation patrimoniale afin d'identifier les besoins de l'établissement et la rédaction de programmes en découlant. Les besoins suivants ont déjà été identifiés :

- la déconstruction du bâtiment logements, pour libérer du foncier.
 - la reconstruction d'un externat en remplacement de l'aile Est.
 - la déconstruction partielle (rez-de-chaussée bas conservé ?) ou totale de l'aile Est.
 - le traitement des eaux pluviales sur la parcelle.
- La phase diagnostic permettra d'affiner et/ou de compléter les besoins déjà identifiés.

29- DOUARNENEZ - LYCÉE JEAN-MARIE LE BRIS

Cité mixte.
Etat dégradé du cadre bâti des bâtiments lycée notamment des façades. Accessibilité à compléter et état sanitaire des locaux à améliorer.

Les problématiques soulevées lors de l'élaboration du SDI font l'objet d'opérations en cours.
Les travaux de rénovation démarrent au mois de juillet pour le bâtiment A par la pose d'une isolation thermique par l'extérieur et de bardage. L'accessibilité est également traitée pour le bâtiment A et partiellement pour le bâtiment B dans cette opération (création d'un ascenseur). Une étude de programmation sera engagée prochainement pour poursuivre l'intervention sur le bâtiment B.

4 M[€]**29- MORLAIX - LYCÉE TRISTAN CORBIÈRE**

Restructuration partielle livrée. A poursuivre sur l'ensemble du site y compris le site annexe sur la zone aéroportuaire

Une nouvelle phase portant sur la restructuration générale du site de Morlaix fait l'objet d'études des maîtrise d'œuvre (phase Avant-Projet définitif). Cette 9^{ème} phase (la première a débuté en 2011) porte sur la construction des logements de fonction (en lieu et place de ceux présents dans le bâtiment A) et la construction en extension d'un bâtiment de 2 600m² comprenant un hall d'accueil, une salle polyvalente, le CDI, l'administration et l'espace santé.

Parallèlement, le programme concernant la restructuration des ateliers pédagogiques des sites de Plourin et aéroport est en cours de rédaction. Une opération de travaux sera toutefois débutée en avance de phase, à l'été, afin de créer une cabine matériaux composite dans ces ateliers.

15 M[€]**35- RENNES - LYCÉE BRÉQUIGNY**

Cadre bâti ancien, non performant, dégradé et non accessible. Adaptation aux usages. Site en tension. Plus gros lycée de l'académie (>3000 élèves).

Un marché global de performance est en cours et portant sur la réhabilitation, l'extension et la mise à niveau énergétique du site ouest du lycée (les travaux seront initiés avant l'été) ainsi que sur la création d'un nouveau restaurant.

31 M[€]

Etudes globales lancées

22- DINAN - LYCÉE LA FONTAINE DES EAUX

Site en tension démographique. Locaux d'enseignement et restauration à restructurer. Intégration des formations du site de Ker Siam sur le site principal.

Les études de programmation (menée en interne Région) sont en cours. Le scénario envisagé est le regroupement des sites de Ker Siam sur le site de La Fontaine des Eaux. Le projet est conduit en concertation avec l'établissement.

29- BREST - LYCÉE JULES LESVEN

Site dont les locaux sont en inadéquation avec les usages, notamment pour les conditions d'hébergement.

Les études d'adaptation fonctionnelle, lancée fin 2017, portent sur l'ensemble de la cité scolaire Kérichen (lycées Vauban, Lesven et la Pérouse). Les objectifs premiers de ce projet consistent en la restructuration du bâtiment R (ancien bâtiment occupé par le collège Kérichen), la création de locaux pour les agents des lycées et d'équipements mutualisés et aussi la rénovation des internats vétustes (internats fléchés comme prioritaires). L'étude permettra également de proposer un schéma d'aménagement de la cité afin de redonner une cohérence à l'ensemble du site et trouver des options de mutualisations des fonctions.

29- BREST - LYCÉE VAUBAN

Performance énergétique. Adéquation des locaux avec les usages rendue difficile par la présence de filières spécifiques (type STL) et l'augmentation des effectifs. Problème de conformité réglementaire des cages d'escalier des bâtiments externats. Internat dans son état initial.

cf. lycée Lesven

56- AURAY - LP BERTRAND DUGUESCLIN

Lycée des métiers d'art à recrutement régional. Rénovation partielle des ateliers. Hébergement et équipement sportif dégradés. Locaux d'enseignement général à l'état initial.

Une étude globale du site a été lancée (confiée à un programmiste) au printemps 2018 et porte sur les internats, les ateliers, les locaux agents, la lingerie mutualisée et les locaux de vie des élèves et des enseignants. Le gymnase est à intégrer aux réflexions.

Parallèlement, des travaux sont en cours pour restructurer la laverie du service de restauration.

56- ETEL - L.P.M.

Une restructuration limitée à des salles de classes et partielle permet la continuité des enseignements. Adaptation des locaux aux usages. Optimisation patrimoniale au plan local.

Les études globales de ce site seront initiées dès le deuxième semestre 2018. Les premières réflexions ont été engagées sur le projet pédagogique de l'établissement et sur la mutualisation de certaines fonctions supports (internat, restauration) avec le lycée voisin Emile James.

Etudes globales à lancer

22- CAULNES - LP AGRICOLE

Secteur d'implantation en tension démographique (idem La Fontaine des Eaux) Site ayant fait l'objet de très peu de travaux de restructuration – présence d'amiante importante et de surfaces désaffectées. Locaux peu adaptés aux usages et en terme de conditions de travail des agents régionaux.

Les études globales de ce site seront initiées lors du prochain plan d'actions et porteront notamment sur l'adéquation des locaux aux besoins pédagogiques et aux conditions de travail, dans une logique d'optimisation des locaux. La question de l'amiante devra être prise en compte. Un scénario de construction nouvelle puis démolition est à étudier.

22- ST BRIEUC - LYCÉE CHAPTAL

Site classé dans le 1er quart des établissements pour l'inadéquation des locaux aux usages (réflexion complète à mener), pour la conformité réglementaire des espaces (accessibilité) ainsi que pour les risques sanitaires (Radon : développement de surfaces en simple RDC important)

Les études globales de ce site seront initiées lors du prochain plan d'actions et comprendront notamment les logements de fonction.
Concernant le radon, la phase de diagnostic a été lancée pendant l'hiver 2017/2018. Les premiers résultats et propositions de résolutions seront formulés à l'automne 2018.

22- TADEN - EREA TADEN-DINAN

Cadre bâti très dégradé

Les études globales de ce site seront initiées lors du prochain plan d'actions. Dans une logique d'optimisation du patrimoine, il convient de réfléchir aux rattachements des formations de Taden à d'autres établissements comme Caulnes ou Quintin, en fonction des projets de l'Académie pour les EREA en particulier.

29- CHATEAULIN - LYCÉE AGRICOLE ET HORTICOLE DE L'AULNE

7ème dans un scénario moyen. Son classement est aggravé par la présence d'amiante encapsulée sur la quasi-totalité du bâtiment restructuré. Adéquation des locaux aux usages aggravée par le sous dimensionnement théorique de certains ateliers.

Réflexion à engager dans le cadre du prochain plan d'actions.

29- QUIMPER - LYCÉE YVES THÉPOT

Locaux d'enseignement dans leur état initial. Adaptation aux usages de la formation initiale et continue.

Réflexion à engager dans le cadre du prochain plan d'actions.

35- REDON - LYCÉE BEAUMONT

Cité mixte. Locaux d'enseignement technologique et professionnel industriels inadaptés. Optimisation patrimoniale à réaliser.

Les études globales de ce site seront initiées lors du prochain plan d'actions et porteront notamment sur les ateliers (bât E), le bâtiment M, les vestiaires des agents ainsi que le bâtiment F.

35- VITRE - LP LA CHAMPAGNE

Site en tension pour les formations professionnelles et technologiques. Adaptation aux usages.

Réflexion à engager dans le cadre du prochain plan d'actions.

56- QUESTEMBERT - LYCÉE MARCELIN BERTHELOT

Formations technologiques à recrutement national. Locaux d'enseignement général inadaptés.

Les études globales de ce site seront initiées lors du prochain plan d'actions.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

ID : 035-233500016-20180622-18_DIL_SDI_01-DE

56- VANNES - LYCÉE ALAIN-RENÉ LESAGE

Locaux d'enseignement pré et post bacs à rénover permettant d'optimiser le potentiel du site (bâtiment K sous avis défavorable à désaffecter). Hébergement à rénover (1 bâtiment sur 2).

Les études globales de ce site seront initiées lors du prochain plan d'actions. Dans l'attente, des bâtiments modulaires seront mis en place d'ici fin 2018 pour accueillir dans des conditions satisfaisantes les classes de CPGE. L'internat est fléché comme prioritaire en avance de phase.